



Rives de Saône
Communauté de Communes

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
COTE D'OR

Date de convocation :

17/06/2026

Date d'affichage :

17/06/2026

Envoyé en préfecture le 07/07/2026

Reçu en préfecture le 07/07/2026

Publié le

ID : 021-242101509-20260624-DB59_2026-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil
de la Communauté de Communes Rives de Saône**

Séance du 24 juin 2026

Délibération n°59 - 2026

L'an deux mille vingt-six, le 24 juin à 20 heures 00

Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes Rives de Saône, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Chamblanc (14 route de Seurre 21250), sous la présidence d'Alain BECQUET, Président.

Nombre de membres en exercice : 57

Présents : 46

pouvoirs : 4

votants : 50

Délégués Titulaires Présents :

Aubigny en plaine	M. FERNANDEZ Manuel	Laperrière sur Saône	M. BRAGANÇA Damien
Auwillars Sur Saône	M. CAIRE Dominique	Lechâtelet	M. CHAPUIS Jean-Paul
Bonnencontre	M. MONIN BAROILLE Claudine	Losne	Mme BOS Aude Mme BREBANT Laurence M. JACOB Dominique
Bousselage	M. FAUDOT Jean-Luc	Magny les Aubigny	M. HIEZ David
Brazey-en-Plaine	Mme BALME Armelle M. BOILLIN Jean-Luc Mme CENDRIER Marie Mme FRANCOIS Martine M. PICHON Patrick	Montagny les Seurre	Mme FOURNIER BONNIN Lucie
Broin	M. GUITTON Jean-Christophe	Montmain	Mme DECHAUD Martine
Chamblanc	M. THEVENIN Sébastien	Montot	Mme BEAUNEE Jocelyne
Charrey-sur-Saône	M. VANDENBROUCKE François	Pagny le Château	M. BECQUART Alain
Chivres	M. BRENOT Thierry	Pouilly-sur-Saône	M. DELACOUR Sébastien
Echenon	Mme NINOT Angéline M. TIRQUIT Sylvain	Saint Jean de Losne	Mme DEPREY Martine Mme DUPARC Marie-Line
Glanon	M. MASSOT Gilles	Saint Seine en Bache	Mme LABOUEBE Claudine
Grosbois les tichey	M. BRACQUEMOND Fabrice	Saint Usage	M. BOULAHYA Rachid Mme HOSTALIER Valérie Mme ROSE Dominique
Jallanges	M. DAZY Jean	Samerey	M. GAUTHERON Anthony
Labergement les Seurre	Mme DUFOUR Joëlle	Seurre	M. BECQUET Alain Mme CAMPANA Marie-Christine M. DUBIEF Jack Mme GEOFFROY DUPIN Géraldine Mme SIRUGUE Sarah
Labruyère	Mme GILARDET-ALOÏZOS Céline	Trouhans	M. SCHWAB Jean-François
Lanthes	Mme ROSENBLATT PETITJEAN Anne	Trugny	Mme CHIFFLOT Magali

Délégués Titulaires absents représentés :

Brazey en Plaine	M. DELEPAU Gilles	Pouvoir à M. BOILLIN Jean-Luc
Esbarres	Mme MEVOLHON Stéphanie	Suppléance à M. BANDI Lionel
Losne	M. GENELOT Denis	Pouvoir à Mme BREBANT Laurence
Seurre	M. ROUSSELET Jean-Louis	Pouvoir à M. BECQUET Alain

Délégués titulaires absents excusés :

Brazey en Plaine	M. DELEPAU Gilles
Esbarres	Mme MEVOLHON Stéphanie
Labergement-lès-Seurre	M. DESMIST Xavier

Délégués titulaires absents non représentés :

Bagnot	M. EUVRARD Thierry
Brazey en Plaine	M. POUILLY Mathieu
Franxault	M. CHENIER Pascal
Pagny la Ville	M. MAUCHAMP Henri
Saint Symphorien sur Saône	M. BRIOT Etienne
Tichey	M. VARIOT François

Délégués suppléants présents mais ne prenant pas part aux votes :

Aubigny en Plaine	Mme CLAIRET Sylvie
Broin	M. JOINIE Marc
Chamblanc	Mme HARDY Christine
Chivres	M. MALUTA Denis
Grosbois les Tichey	M. MACHURET Benoît
Magny les Aubigny	M. LEVEQUE Didier

ENFANCE JEUNESSE FAMILLE - Calendrier des ouvertures des accueils de loisirs pour l'année scolaire 2026-2027 et modification du règlement intérieur en conséquence

ANNEXE : REGLEMENT INTERIEUR DU SERVICE ENFANCE JEUNESSE FAMILLE

Rapporteur : Mme Dominique ROSE, Vice-Présidente en charge de l'enfance, la jeunesse et la famille

Vu les statuts de la Communauté de Communes et notamment ses compétences Jeunesse et Action sociale : « Mise en place et gestion de structures d'accueil ou gestion de structures d'accueil mises à disposition par d'autres collectivités pour la communauté de communes : halte-garderie, crèches, RAM, accueils de loisirs sans hébergement pour les 3-14 ans pendant les vacances scolaires, accueils périscolaires, restaurants scolaires ».

Chaque année un calendrier des ouvertures des différents accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires est mis en place, afin de répondre aux besoins d'accueil des familles du territoire. La configuration actuelle des accueils de loisirs est la suivante :

- 13 sites d'accueils périscolaires sont ouverts du lundi au vendredi, le matin de 7h30 jusqu'à l'ouverture des écoles – le midi : selon les horaires des écoles et le soir à partir de la fermeture des écoles jusqu'à 18h30.
- 3 sites d'accueils périscolaires sont ouverts les mercredis de 7h30 à 18h30 et en demi-journées.
- 4 sites d'accueils extrascolaires sont ouverts de : 7h30 à 18h30 du lundi au vendredi pendant les vacances de juillet
- 3 semaines en juillet d'accueil Ados (11-15 ans).
- 2 sites d'accueils extrascolaires sont ouverts pendant les petites vacances et 3 semaines en août.

ANNEES	2025-2026	2025	2026	2027	2028	2029
	ALSH	AUTOMNE	HIVER	PRINTEMPS	JUILLET	AOUT
	MERCREDI	2 semaines	2 semaines	2 semaines	4 semaines	3 semaines
ALSH BRAZEY EN PLAINE	places ouvertes	places ouvertes	places ouvertes	places ouvertes	places ouvertes	places ouvertes
	62	52	52	52	52	44
ALSH PAGNY LE CHATEAU	places ouvertes	FERME	FERME	FERME	places ouvertes	FERME
	32				32	
ALSH POUILLY SUR SAONE	places ouvertes	places ouvertes	places ouvertes	places ouvertes	places ouvertes	places ouvertes
	64	52	52	52	52	44
ALSH SAINT SEINE EN BACHE					places ouvertes	FERME
					32	
ALSH ADOS		1 semaine	FERME	FERME	3 semaines	FERME
		15			15	
Total places ouvertes	158	119	104	104	183	88

Nb : Rappel des quotas d'encadrement en Accueil Collectif de Mineurs (ACM)

- En périscolaire : 1 animateur pour 10 enfants en maternelle et 1 animateur pour 14 enfants en élémentaire
- En extrascolaire : 1 animateur pour 8 enfants en maternelle et 1 animateur pour 12 enfants en élémentaire.
- 1 responsable titulaire du BAFA à partir de 50 enfants et 50% animateurs diplômés BAFA.
- 1 responsable titulaire du BPJEPS à partir de 80 enfants sur plus de 80 jours de fonctionnement : diplômes requis ¹ par le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports.

Trois circonstances impactent le fonctionnement des accueils de loisirs pour l'année scolaire 2026-2027 :

- 1) La construction et l'ouverture de l'accueil de loisirs situé à Saint Seine en Bache
- 2) La délocalisation de l'accueil périscolaire de Saint Jean de Losne sur la commune de Saint Usage.
- 3) La transplantation du périscolaire de Seurre vers le nouvel accueil de loisirs périscolaire situé à Chamblanc, pour le temps de restauration périscolaire et le mercredi dans une première phase.

Le Service Enfance Jeunesse Famille doit s'adapter à ces nouvelles conditions de fonctionnement et propose de modifier la configuration actuelle des ouvertures d'accueils de loisirs, pour garantir le meilleur accueil des enfants et des familles et une meilleure répartition sur le territoire.

¹ Brevet d'aptitude à la fonction d'animation (BAFA) - Brevet d'aptitude à la fonction de direction (BAFD) - Brevet professionnel de la jeunesse de l'éducation populaire et du sport (BPJEPS).

La proposition organisationnelle est la suivante, à partir de l'année 2026-2027 :

ID : 021-242101509-20260624-DB59_2026-DE

OBJECTIFS	Avantages	Points de vigilance
Maintenir l'ouverture des 13 sites d'accueils de loisirs périscolaires à l'identique	Répondre à la demande des familles Garder le même nombre de places ouvertes qu'en 2025 Même volume d'accueil, même taux d'encadrement	Aucun
Ouvrir l'accueil périscolaire et extrascolaire à Saint Seine en Bâche	Transfert des places d'accueil le mercredi entre les ALSH de Brazey en Plaine, Pagny le Château, Saint Seine en Bâche. Optimiser l'utilisation de l'accueil de loisirs communautaire situé à Saint Seine en Bâche en ouvrant pendant les périodes de vacances. Fin de la navette de bus le mercredi entre Saint Seine en Bâche et Pagny le Château Mobiliser l'équipe qui travaille en trois temps sur Saint Seine en Bâche	Prévoir une nouvelle répartition des heures des agents de restauration (agent technique Echenon / mobilité des animateurs) Grande complexité pour embaucher des agents en capacité de conduire les minibus Renouvellement de la convention avec la mairie et le SIVOS de Saint Seine en Bâche
Ajuster le nombre de places ouvertes sur les mercredis pour garder la même capacité d'accueil et le même volume encadrement	Maintenir les 158 places ouvertes le mercredi, en les répartissant sur les sites : - Brazey en Plaine - Pouilly sur Saône - Pagny le Château - Saint Seine en Bâche - Chamblanc	Répartition des places à anticiper selon la demande Réajustements à prévoir dans la limite de 158 places ouvertes
Maintenir l'ouverture de 4 ou 5 sites d'accueils extrascolaires du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30 pendant les vacances de juillet : Brazey en Plaine / Pagny le Château / Pouilly sur Saône / Saint Seine en Bâche / Chamblanc / Ados	Maintenir le nombre de places ouvertes : 183 places Meilleure répartition des accueils sur le territoire Meilleure répartition des groupes d'enfants Accueil plus qualitatif	Prise en compte des résultats du questionnaire aux familles
Ouvrir 4 sites d'accueils extrascolaires pendant les petites vacances et 3 semaines en août. Lieux possibles : Brazey en Plaine / Pouilly sur Saône / Saint Seine en Bâche / Chamblanc	Garantir un lieu d'accueil au sud et au nord du territoire Meilleure répartition des accueils sur le territoire et répartition des équipes Augmentation des places ouvertes : 4 Meilleure répartition des groupes d'enfants Accueil plus qualitatif	Anticiper les changements de lieux avec une nouvelle répartition des équipes

En synthèse, voici la proposition d'organisation à compter de la rentrée de septembre 2026 :

- 13 sites d'accueils périscolaires sont ouverts du lundi au vendredi, le matin de 7h30 jusqu'à l'ouverture des écoles – le midi : selon les horaires des écoles et le soir à partir de la fermeture des écoles jusqu'à 18h30.
- Maintenir l'ouverture de 3 sites d'accueils périscolaires le mercredi à partir de septembre 2026, de 7h30 à 18h30 et/ou en demi-journées : Brazey en Plaine / Pagny le Château / Pouilly sur Saône
- Ouvrir l'ALSH situé à Saint Seine en Bâche et l'ALSH situé à Chamblanc : les mercredis à partir de septembre 2026, de 7h30 à 18h30 et/ou en demi-journées, également pendant les périodes de vacances.
- Maintenir l'ouverture de 4 ou 5 sites d'accueils de loisirs extrascolaires du lundi au vendredi, de 7h30 à 18h30 pendant les vacances de juillet : ALSH Brazey en Plaine / ALSH Pagny le Château / ALSH Pouilly sur Saône / ALSH Saint Seine en Bâche / ALSH Chamblanc / ALSH Ados

- Ouvrir 4 sites d'accueils extrascolaires pendant les vendredi, de 7h30 à 18h30 et 3 semaines en août. Lieux envisagés : Brazey en Plaine / Pouilly sur Saône / Saint Seine en Bâche / Chamblanc

Proposition d'un calendrier des ouvertures des accueils de loisirs pour l'année 2026-2027

ANNEES	2026-2027 ALSH MERCREDI	2026 AUTOMNE 2 semaines	2027 HIVER 2 semaines	2027 PRINTEMPS 2 semaines	2027 JUILLET 4 semaines	2027 AOÛT 3 semaines
ALSH BRAZEY EN PLAINE	OUVERT 48	OUVERT 32	OUVERT 32	OUVERT 32	OUVERT 40	OUVERT 28
ALSH PAGNY LE CHATEAU	OUVERT 24	FERME	FERME	FERME	OUVERT 40	FERME
ALSH POUILLY SUR SAONE	OUVERT 24	OUVERT 28	OUVERT 28	OUVERT 28	OUVERT 28	OUVERT 28
ALSH SAINT SEINE EN BACHE	OUVERT 38	OUVERT 28	OUVERT 28	OUVERT 28	OUVERT 40	OUVERT 20
ALSH ADOS	FERME	FERME	FERME	FERME	3 semaines 15	FERME
ALSH CHAMBLANC	OUVERT 24	OUVERT 20	OUVERT 20	OUVERT 20	OUVERT 20	OUVERT 20
Total places Ouvertes	158	108	108	108	183	96

Il est également proposé aux délégués communautaires la mise à jour du règlement intérieur du service Enfance jeunesse famille, afin de mettre à jour les lieux d'accueils selon la proposition d'organisation présentée à compter du 1^{er} juillet 2026.

Le règlement intérieur est modifié très régulièrement pour tenir compte des évolutions de fonctionnement et d'organisation générale des Accueils de Loisirs. Les articles N° 1 ; 3 ; 5 ; 6 ; 7 ; 8 ; 16 doivent être modifiés. Les autres restent inchangés.

Le règlement dans sa nouvelle version est présenté en annexe.

Considérant l'avis favorable de la commission Enfance Jeunesse Famille réunie le 8 juin 2026,

Les délégués communautaires :

- Approuvent la nouvelle répartition des accueils de loisirs selon le calendrier des ouvertures des accueils de loisirs pour l'année scolaire 2026-2027, présenté ci-dessus.
- Approuvent la modification du règlement intérieur du service Enfance Jeunesse Famille, tel que présenté en annexe, à compter du 1^{er} juillet 2026,
- Autorisent le Président à signer tout document relatif à ce dossier

Vote à main levée :

Votants : 50

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 50

Pour copie conforme

Le secrétaire de séance,
Dominique JACOB



Le Président,
Alain BECQUET

